

2. *Actes des institutions — Motivation — Obligation — Portée (Art. 253 CE) (cf. points 61-63)*

Objet

Demande d'annulation de la décision 2004/302/CE de la Commission, du 30 mars 2004, relative à la participation financière de la Communauté aux dépenses effectuées par la Grèce pour l'établissement du casier viticole communautaire (JO L 98, p. 57).

Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) La République hellénique est condamnée aux dépens.

**Arrêt du Tribunal (troisième chambre) du 6 juin 2007 —
Mediocurso/Commission**

(affaires jointes T-251/05 et T-425/05)

«FSE — Actions de formation — Réduction du concours financier initialement octroyé — Motivation — Principes de sécurité juridique et de protection de la confiance légitime — Absence d'erreur manifeste d'appréciation»

- I. *Actes des institutions — Motivation — Obligation — Portée (Art. 253 CE) (cf. points 39-42)*

2. *Politique sociale — Fonds social européen — Concours au financement d'actions de formation professionnelle (Règlement du Conseil n° 2950/83, art. 5, § 4, et 6, § 1; décision du Conseil 83/516, art. 2, § 2; décision de la Commission 83/673, art. 7) (cf. points 57-59, 61, 67)*

Objet

Demande d'annulation, d'une part, de la décision C (2005) 1236 de la Commission, du 14 avril 2005, portant réduction du concours accordé par la décision C (89) 0570, du 22 mars 1989, et, d'autre part, de la décision C (2005) 3557 de la Commission, du 13 septembre 2005, portant réduction du concours accordé par la décision C (89) 0570, du 22 mars 1989.

Dispositif

- 1) Les affaires T-251/05 et T-425/05 sont jointes aux fins de l'arrêt.
- 2) Les recours sont rejetés.
- 3) La requérante est condamnée aux dépens.

**Ordonnance du président du Tribunal du 11 juin 2007 —
Município de Gondomar/Commission**

(affaire T-324/06 R)

«Référé — Demande de sursis à exécution — Suppression d'un concours financier — Fonds de cohésion — Affectation directe — Irrecevabilité — Urgence»